

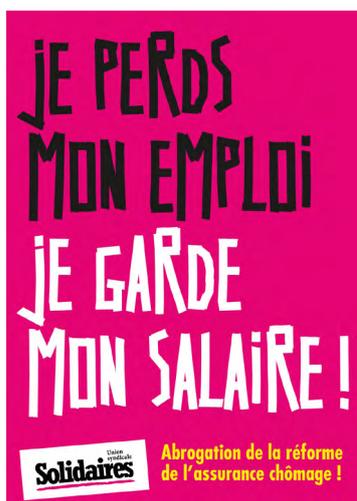
PLATEFORME REVENDICATIVE CHÔMAGE - PRÉCARITÉ

L'épidémie de COVID-19 a donné l'occasion aux capitalistes et au gouvernement Macron qui les sert d'augmenter les injustices et les inégalités sur les sujets essentiels de l'emploi et du salaire : augmentation de la précarité et des contrats courts en lieu et place d'une réduction en trompe-l'œil du chômage, réduction des droits des chômeurs/ses, difficultés des familles ou personnes aux ressources insuffisantes pour subvenir à leurs besoins élémentaires, perte de revenu pour les plus précaires, recours abusifs aux statuts de faux indépendants et d'«auto-entrepreneurs/ses», renforcement des contrôles et radiations, mal-logement...

Nous présentons ici nos revendications, qui sont pour nous les premières étapes d'un projet de transformation sociale vers une société où le pouvoir et la gestion collective des moyens de production et d'échange seront dans les mains des travailleurs/ses et non des capitalistes.

ÉGALITÉ ET JUSTICE SOCIALE !

Chômage, droit au salaire et protection sociale



L'Union syndicale Solidaires revendique **un nouveau statut du salarié-e** affirmant pour tou-te-s le droit à un salaire indépendamment de son emploi. Ce droit au salaire implique le maintien intégral de nos salaires entre deux emplois. De cette revendication fondamentale découle notre revendicatif sur l'assurance chômage qui doit être vu comme le chemin vers cet objectif.

Dans l'immédiat, Solidaires revendique **l'indemnisation de l'ensemble des chômeurs/ses, au minimum au SMIC**. Solidaires revendique aussi pour les travailleurs/ses qui perdent leurs emplois, la continuité de leurs salaires pour une durée minimale de 36 mois, quelque soit la durée d'emploi et la durée de cotisation préalables. **Je perds mon emploi, je garde mon salaire! Les capitalistes nous privent d'emploi, imposons le maintien du salaire!**

Pour les travailleurs/ses nouvellement entré-e-s sur le marché du travail, Solidaires revendique **un droit au salaire ou à une indemnisation chômage au SMIC minimum dès 18 ans**. L'augmentation du RSA au niveau minimum du seuil de pauvreté pour l'ensemble des territoires et son extension pour les 18/25 ans peut être un premier pas vers cet objectif mais nous ne devons pas nous arrêter là. Il faut pour toutes et tous un vrai droit au salaire, ce qui nécessite en particulier la mise en place d'un salaire étudiant-e, qui doit concerner également tous/toutes les jeunes travailleurs/es en formation (apprentissage..). Comme revendication urgente, Solidaires exige aussi le relèvement immédiat du minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté afin d'aider les retraité-e-s allocataires à vivre plus décemment dans l'attente de relèvements postérieurs à définir.



Ce droit au salaire est attaché à la personne, et ne doit pas dépendre des revenus du foyer ou du conjoint. C'est pour cela que Solidaires revendique, comme première étape, que **les revenus du foyer ou du conjoint-e ne soient plus pris en compte pour le calcul du RSA, ce qui vient enfin d'être obtenu après un long combat pour l'allocation adulte handicapé.**

Il faut assurer un accès immédiat aux indemnités chômage dès la fin de leurs contrats pour l'ensemble des contractuel-le-s de la fonction publique et des entreprises publiques qui sont trop souvent victimes de retards, de problèmes de dossiers, etc.

Nous revendiquons **l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage imposée par le gouvernement le 1^{er} octobre 2021** qui exclut de toute indemnisation une partie importante des chômeurs/ses et réduit les droits des autres personnes privées d'emplois! Mais il faudra aller plus loin et remettre en cause toutes les précédentes contre-réformes sur le chômage...

100 %
DES CHÔMEUR-SES
INDEMNISÉ-ES !

Union syndicale
Solidaires

Solidaires revendique **l'inconditionnalité du maintien du salaire entre deux emplois.** Par conséquent nous revendiquons **la fin immédiate des sanctions abjectes imposées à ceux et celles d'entre nous qui sommes privé-e-s d'emploi, l'arrêt des contrôles, pressions et persécutions sur les chômeurs/ses et en particulier l'abrogation du décret du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs/ses d'emploi.** Nous demandons **l'abandon des contrôles dans les CAF et à Pôle Emploi qui stigmatisent les chômeurs/ses et les personnes en situation de précarité, l'arrêt des demandes de remboursements abusives des indemnisations et aides sociales versées et la fin de l'utilisation des algorithmes et des scores de risque pour surveiller les précaires.**

Nous exigeons que **les postes de contrôleurs/ses soient redéployés sur des missions utiles.** Nous voulons **un service public de l'emploi et des CAF avec du personnel titulaire en nombre suffisant et garantissant de bonnes conditions de travail à leurs agent-e-s, pour garantir les droits des usagers/ères.**

Il faut contrôler les offres d'emplois abusives, illégales ou fausses, pas les chômeurs/ses! Il faut s'en prendre aux fraudeurs fiscaux, pas aux personnes précaires!

Il faut aussi mettre fin à la dématérialisation à outrance des procédures pour les chômeurs/ses et les précaires, avec l'obligation de faire l'ensemble des formalités et procédures par internet, ce qui pénalise lourdement ceux/elles qui n'ont pas accès à un matériel informatique ou en maîtrisent mal les accès et les codes, ce qui permet ensuite de les radier ou de les priver de droits. Il faut assurer un accueil physique digne, partout sur le territoire et que l'ensemble des procédures puissent se faire sur place ainsi que des alternatives aux démarches sur internet soient systématiquement proposées.

L'assurance chômage était gérée à sa création en 1958 par les syndicats de salarié-e-s et le patronat. L'État en a pris ensuite de plus en plus le contrôle prêtant souvent main-forte aux capitalistes pour démanteler ce qui nous protège, encore en partie, de la violence du marché du travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, au prétexte de donner du « pouvoir d'achat » aux salarié-e-s (en réalité faire un nouveau cadeau au patronat), le gouvernement a supprimé la cotisation sociale des salarié-e-s et l'a remplacée par une fraction de la CSG Activité. Soit une fiscalisation partielle du financement de l'assurance chômage pour en remettre en cause la logique sociale en transférant une partie de sa prise en charge des entreprises vers les particuliers, ce qui est inacceptable.

Malgré tout, l'assurance chômage est toujours alimentée financièrement par les travailleurs/ses, en particulier les cotisations sociales (soit 4,05 % du salaire brut que versent les employeurs). Donc, puisque ce sont bien les travailleurs/ses qui financent leur assurance chômage, **ce sont eux/elles qui doivent la contrôler par une démocratie sociale renouvelée, ce sont eux/elles qui doivent fixer les modalités de son financement** (qui doit venir de la richesse collective produite par l'activité des travailleurs/ses), **les taux de cotisations et fixer les règles d'indemnisations.**

Solidaires revendique **le contrôle de l'assurance chômage par les travailleurs/ses pour les travailleurs/ses** et l'expulsion du patronat et de l'État de sa gestion. Cela implique la fin de la cogestion de ses instances entre syndicats de salarié-e-s et patronat, et **l'arrêt des suppressions et des réductions de cotisations sociales.** Il faut de plus la création d'une **véritable sécurité sociale du chômage**, autogérée collectivement par les travailleurs/ses avec ou sans emplois. Cela implique de sortir de la logique assurantielle actuelle dans laquelle les travailleurs/ses doivent avoir cotisé-e-s un certain temps pour ouvrir des droits à indemnisation, ce qui exclut en particulier les personnes faisant des études ou ve-

nant de les finir ou les personnes ayant du mal à trouver du travail, pour appliquer la même logique que celle du reste de la sécurité sociale, à savoir une logique de solidarité permettant de garantir un droit à l'indemnisation quelle que soit la situation précise à l'ensemble des chômeurs/ses.

Pour les **intermittent-e-s de l'emploi**, nos revendications immédiates dans le contexte de la crise sanitaire sont :

- **L'élargissement et prolongation de l'année blanche pour les droits au chômage de tou-te-s les intermittent-e-s de**

l'emploi, y compris : les extras de l'hôtellerie-restauration-événementiel, les intérimaires, les saisonnier-e-s, les guides conférencier-e-s... Puis **le rétablissement de l'annexe 4 de l'assurance chômage** pour garantir les droits au chômage de ces travailleurs/ses.

- **L'ouverture immédiate des droits pour tou-te-s les intermittent-e-s du spectacle, c'est-à-dire les cotisant-e-s aux annexes 8 et 10**, peu importe le nombre d'heures cotisées, avec la garantie d'accès complet aux droits sociaux (maladie, retraite, maternité...).

Précarité : le droit à un emploi stable, de qualité, bien rémunéré

Contre la logique de la précarisation de l'emploi que nous imposent les capitalistes, Solidaires revendique **le droit à l'emploi stable, de qualité et bien rémunéré** :

- **L'obligation d'une proposition de reclassement sur un poste de travail équivalent, au même salaire**, dans une aire géographique proche du domicile pour tou-te-s les salarié-e-s qui perdent leurs emplois que ça soit suite à la fin d'un contrat précaire ou suite à un licenciement.

- **L'arrêt des CDD abusifs dans le secteur privé et leur transformation en CDI**, qui doit être la norme d'embauche habituelle, en tenant compte néanmoins des particularités professionnelles (emplois discontinus). Il faut aussi **mettre fin aux temps partiels subis et faire passer à temps plein toutes et tous les travailleurs/ses qui le souhaitent**.

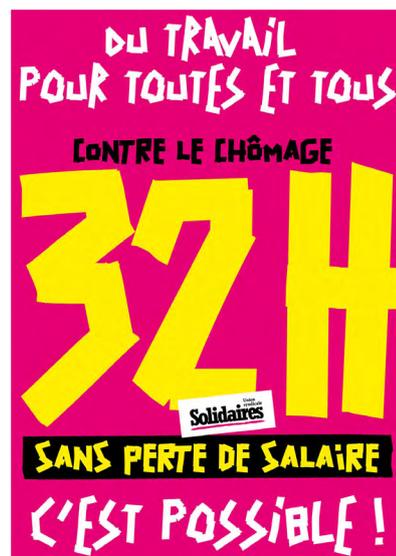
- **L'arrêt de l'exploitation par les entreprises de services en ligne** (type Uber, Deliveroo...) de travailleurs/ses soi-disant « indépendant-e-s », « auto-entrepreneurs/ses » et « micro-entrepreneurs/ses », en fait sans droit et sans statut et la requalification de l'ensemble de ces relations en contrats de travail avec tous les droits que cela implique.

- **L'arrêt des embauches abusives de contractuel-le-s, en CDD ou en CDI et de vacataires, dans la fonction publique**, le statut de fonctionnaire et les droits qui lui sont attachés devant rester la norme principale. Nous exigeons aussi **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans la fonction publique et création de tous les emplois nécessaires pour qu'elle puisse remplir l'ensemble de ses missions**. En parallèle, nous exigeons de manière urgente **une amélioration des droits des contractuel-le-s déjà embauché-e-s** (rémunérations, temps de travail, formations, droits sociaux...).

- **La titularisation sans condition ni de concours, ni de nationalité de toutes et tous les travailleurs/ses précaires des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière...**

- **La mise en place partout des 32 h hebdomadaires sans perte de salaire et recrutements massifs dans les services publics d'emplois statutaires et pérennes** ainsi que dans les secteurs économiques écologiquement et socialement utiles en privilégiant entre autres les coopératives de production et non les entreprises capitalistes.

- **L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits ou qui organisent frauduleusement leurs pertes.**



**ON VEUT
L'INTERDICTION
DES LICENCIEMENTS
DANS LES ENTREPRISES
QUI FONT DU PROFIT**

Le droit au logement pour tou-te-s



Solidaires revendique le **droit au logement pour tou-te-s**. Cela a pour conséquence :

- **L'arrêt immédiat des expulsions de locataires et l'apurement des dettes de loyer. Interdire les coupures d'énergie et encadrer à la baisse les prix de l'énergie ; généraliser l'encadrement des loyers en les bloquant si nécessaire.**

- **La réquisition des logements vides et leur utilisation pour loger les mal-logé-e-s ou les sans-logements.**

- **Une vraie mise en œuvre du Droit Au Logement (DALO), une augmentation des APL et l'arrêt des ventes et des démolitions/gentrification de logements sociaux.**

- **L'abrogation des lois répressives visant les gens du voyage, les habitant-e-s précaires de terrains, les occupant-e-s par nécessité de logements vacants.** Cela nécessite aussi d'aligner les droits des résident-e-s de foyers, résidences sociales et étudiantes sur les droits des locataires HLM.

- **La suppression de la loi ELAN et le maintien d'un vrai service public du logement social**, avec des habitations répondant aux besoins sociaux et aux normes environnementales et énergétiques. Cela nécessite aussi la mise en place de **logements sociaux à des loyers acceptables près des lieux de travail et la préservation des parcs de logements sociaux** concernant les travailleurs/ses du public et du privé. Fixer l'**objectif minimum de 30 % de logements sociaux en 2030** dans chaque commune en zone tendue.

S'agissant des bailleurs sociaux :

- **Supprimer la RLS** (réduction de loyer de solidarité) mise en place en 2018 en parallèle de la baisse des APL pour les foyers les plus modestes. Il faut rendre aux bailleurs HLM les moyens d'entretenir et réhabiliter.

- **Améliorer les conditions de travail et les revenus des salarié-e-s des HLM et recruter du personnel de proximité.**

- **Cesser la restructuration et les fusions imposées aux bailleurs sociaux**, ainsi que les ponctions sur les fonds destinés au logement social, notamment Action Logement.

Des revendications plus complètes concernant le domaine du logement figurent dans la plate-forme unitaire «pour un logement pour tou-te-s» dont Solidaires est signataire : <https://ancien.solidaires.org/Plateforme-unitaire-Pour-un-logement-pour-tous-tes>

Un droit au salaire aussi pour les migrant-e-s

À l'opposé complet des discours racistes et xénophobes dominants, Solidaires revendique **le droit à la liberté de circulation et d'installation pour tou-te-s les migrant-e-s**

mais aussi le droit pour eux/elles au salaire, aux indemnisations chômage et aux aides sociales, comme pour les autres travailleurs/ses.

